



N° 24223/18 /CNSS/DG/DRI/RD/DRCSGCC T

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'AGREMENT DES HUISSIERS DE JUSTICE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale du TOGO est une institution de prévoyance sociale qui a pour mission de recouvrer les cotisations sociales, de les gérer et de servir les prestations. Dans le cadre de la réalisation de sa mission de recouvrement des cotisations sociales, elle lance un avis à manifestation d'intérêt à l'endroit des huissiers de justice pour l'accompagner dans ce processus.

Pour ce faire, elle informe les Huissiers de Justice qui souhaitent entrer en convention de recouvrement avec elle de bien vouloir introduire leur dossier de candidature pour agrément.

### ❖ CONDITIONS A REMPLIR

- 1) Etre huissier de justice titulaire de charge en République Togolaise,
- 2) Etre affilié à la CNSS, s'immatriculer et immatriculer tout son personnel,
- 3) Etre à jour dans la déclaration et le paiement des cotisations sociales,
- 4) Justifier d'une expérience de cinq (5) ans au minimum en tant qu'huissier de justice,
- 5) Maîtriser la législation en matière de recouvrement de créances, notamment le code de sécurité sociale du Togo et l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution.

### ❖ DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Une lettre de demande d'agrément,
- 2) Un quitus social datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt du dossier,
- 3) Un quitus fiscal datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt du dossier,
- 4) Un Curriculum Vitae détaillé et actualisé mentionnant les noms prénoms, les adresses postale, téléphonique et électronique du candidat et le nombre d'années d'expérience en tant qu'huissier de justice,
- 5) Une copie du décret de nomination,
- 6) Une copie du Procès-Verbal de prestation de serment,
- 7) Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité,

Boulevard Eyadema 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé 1 LOME - TOGO Tél: (228) 22 25 96 96 Télécopie : (228) 22 51 99 26

BIA-TOGO 00136280001 - 64  
BTCI 05904200167 - 58  
ECOBANK 7010231400063401  
BOA 01002 001103970008 39

CCP - LOME 6310002011001000  
BPEC 11354150018  
Diamond Bank 223004172016-68  
SOCIETE GENERALE 01900 000024320101 46

UTB 310040544004000  
SIAB 01251104005071  
ORABANK Lomé 030301992001-83  
CORIS BANK 01001 000241024101 96

- 8) Une lettre de recommandation de la chambre nationale des huissiers de justice du Togo,
- 9) Les états financiers des trois (3) dernières années,
- 10) Une liste du personnel du cabinet,
- 11) Un document détaillant les différentes étapes et incidents liés à la procédure de recouvrement des effets impayés (lettres de change, chèques) et de la grosse d'une contrainte revêtue de la formule exécutoire,
- 12) Une **quittance de quinze mille (15 000) F CFA** de frais d'étude de dossiers.

❖ **DEPOT DES DOSSIERS**

- 1) Les dossiers doivent être déposés sous plis fermé tous les jours ouvrables de **lundi à vendredi de 07h 45 à 12h00 et de 14h30 à 18h 00 TU** aux adresses ci-dessous :

**Siège de la CNSS à Lomé (secrétariat du département du Recouvrement et de l'Immatriculation) et dans les Divisions Régionales d'Aného, Atakpamé, Kara et Dapaong (secrétariats des Responsables de Divisions Régionales).**

- 2) La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 23 novembre 2018 à 18h 00 TU**.

La CNSS rappelle aux huissiers de justice déjà en relation avec elle qu'ils ne sont pas dispensés de ces formalités. Ils devront produire les mêmes dossiers.

Pour toute information complémentaire, contacter le Responsable Division Recouvrement des cotisations sociales et Gestion des Comptes Cotisants, au Siège de la CNSS sis à Lomé en face du campus nord (Université de Lomé), non loin du groupe d'assurance GTA-C2A, entre la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN), la Société d'Administration de la Zone Franche (SAZOF) et le boulevard Eyadéma.

Fait à Lomé, le **02 NOV 2018**

**Le Directeur Général**



  
**Ingrid AWADE**